

RESIDENCE XR-CREATIVE



magelis
X le cnam
enjmin

ANGOULÊME
6-24 JUILLET 2026

4ÈME EDITION

La résidence mise en place par **Magelis**, Syndicat Mixte du Pôle Image à Angoulême, et le **Cnam-Enjmin**, l'École Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques du Conservatoire National des Arts et Métiers, vise à faire émerger des projets narratifs innovants, s'appuyant sur les technologies immersives et interactives.

Elle est ouverte à tous les **auteurs de projets en langue française** pour leur permettre de finaliser leur scénario et d'affiner leurs intentions créatives. Il s'agit d'approfondir un projet déjà structuré autour d'une idée forte et d'un scénario existant et d'affiner son univers graphique, sonore et interactif. Il est attendu à l'issue de la résidence un document décrivant le projet, un scénario finalisé et l'ensemble des informations qui permettront d'engager la préproduction ou le prototypage.

Sont concernées les œuvres de fiction et muséales.

Durant leur résidence, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière image d'Angoulême. Ils bénéficieront de l'assistance d'étudiants volontaires du Cnam-Enjmin dans divers domaines, game design, son, conception visuelle, programmation ou ergonomie. En mars 2027, les auteurs seront invités à participer à **Immensity** qui se déroule à Angoulême, où ils auront l'opportunité de présenter leur pitch à des producteurs.

Le Résident bénéficie de :

- 1 aller/retour au départ d'une résidence en France métropolitaine (2ème classe pour le train, classe économique pour l'avion) pendant la durée de la résidence et 1 aller-retour pour sa venue à Immensity.
- Une bourse de 3000 € par projet versée sur convention avec Magelis.
- Un logement pour 3 semaines en juillet dans le centre-ville d'Angoulême pour 1 personne, partagé avec les 3 autres résidents.
- 1 nuit d'hôtel pour la participation du résident à Immensity
- Les repas pour le midi du lundi au vendredi. Les petits-déjeuners, dîners et repas du week-end restent à la charge des résidents.
- Du matériel adapté mis à disposition durant les 3 semaines de résidence au Cnam-Enjmin.
- L'intervention de professionnels et enseignants, ainsi que l'accompagnement par des étudiants volontaires du Cnam-Enjmin tout au long des 3 semaines de résidence.

Modalités de candidature

Le programme de résidence s'adresse à des auteurs émergents et/ou confirmés domiciliés en France ou à l'étranger, sans limite d'âge.

Seuls seront pris en considération les dossiers de candidature répondant aux critères suivants :

- Être rédigés en français
- Être complets (éléments décrits ci-dessous)
- Être envoyés en un seul fichier (format PDF) uniquement par lien WeTransfer ou TransferNow

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un courrier de candidature précisant leurs attendus concernant ce que leur apporte cette résidence.
- Un curriculum vitae à jour d'un maximum de 2 pages et un lien vers leur site internet ou un dossier représentatif de leur travail.
- Une note d'intention d'une page maximum accompagnée d'un dossier scénaristique. Le projet soumis doit faire appel, si possible, à au moins une technologie parmi : réalité virtuelle, réalité augmentée, son spatialisé.

Les candidats sélectionnés devront présenter une assurance responsabilité civile, obligatoire pour résider. Les dates de la résidence doivent être précisées sur le document.

La sélection s'effectue collégialement par un jury constitué de...

- **Axel Buendia**, directeur du Cnam-Enjmin
- **Frédéric Cros**, directeur général des services de Magelis
- **Mathieu Gayet**, XR-Must / Immersity
- **Stéphanie Garcia**, Présidente du SMPI Magelis
- **François Serre**, directeur du festival Courant3D
- Un professionnel qui sera coopté par les organisateurs

La liste des candidats retenus sera communiquée lors d'Immersity les 18 et 19 mars 2026.

4 auteurs seront accueillis pour une résidence de 3 semaines du 6 au 24 juillet 2026.

- Dépôt des candidatures : jusqu'au 27/02/2026
- Jury de sélection : Mars 2026
- Communication auprès des lauréats : 18 ou 19 mars 2026
- Promotion : Juillet 2026

Disponibilité et communication :

- Le Cnam-Enjmin est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00.
- Des photos, des enregistrements sonores ainsi qu'une courte vidéo (environ 1mn30) sur le projet pourront être réalisés durant la résidence. Le moment de captation est convenu avec l'artiste qui devra se montrer disponible. Les droits des images et sons produits appartiennent à Magelis et au Cnam-Enjmin, l'artiste étant bien sûr autorisé à les diffuser sur ses propres réseaux, avec le crédit associé.
- Les personnes non-résidentes ne sont pas autorisées à pénétrer dans le bâtiment sans autorisation.
- Les lauréats s'engagent à mentionner Magelis, le Département de la Charente et le Cnam-Enjmin au générique de l'œuvre qui sera réalisée et sur tous les supports de communication concernés.

Les modalités de restitution(s) :

- A l'issue de la résidence, le bénéficiaire devra remettre à Magelis un dossier complet de préproduction, comportant le scénario finalisé et les intentions créatives.
- Les œuvres réalisées restent la propriété des résidents, Magelis et le Cnam-Enjmin n'ayant pas pour vocation de constituer une collection ou un catalogue.
- Les résidents sont responsables à leurs frais de la sauvegarde des œuvres produites durant leur résidence. Le Cnam-Enjmin ne pourra pas stocker de données ni de matériel qui ne lui appartiendrait pas. Le temps de sauvegarde ou de téléchargement doit être anticipé par le résident.

Le dossier doit être adressé uniquement par email à l'adresse :
mmartinot@magelis.org
avec un lien SwissTransfer
avant le 27 février 2026.

La résidence XR-CREATIVE est opérée par le SMPI MAGELIS
3 rue de la Charente 16000 ANGOULÊME

magelis

En partenariat avec

**le cnam
enjmin**

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT